## Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture 087-218707008-20170124-D2017-05-DE

100

100

10 50

E E

. .

. .

. .

B B

DE 101

B B

. .

E E

80

. .

51 10

01 19

50 10

201 800

10 10

10 10

-

. .

Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception pré**lèce gisure** des délibérations du Conseil Municipal

## <u>Délibération n° 2017-05 en date du 24/01/2017 portant attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal :</u>

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 janvier 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 18 janvier 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents: MM. Alain FAUCHER, Michel JACQUET, Roger DESROCHE, Marc DUBREUIL, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Jean-Claude LEBLOIS, Christine CASTANET.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics et précise dans l'article 3 qu'il doit être délibéré en la matière à chaque changement de comptable et à chaque élection municipale.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Considérant que M. Philippe BOURGEOIS exerce les fonctions de Receveur Municipal depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016,

<u>DECIDE</u> de demander les prestations d'assistance et de conseil définies par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté, au Receveur Municipal, M. Philippe BOURGEOIS.

<u>DECIDE</u> de lui accorder l'indemnité calculée par application du barème fixé par l'arrêté au taux de 100 %, pour la durée de la mission qui lui a été confiée.

A La Geneytouse, le 27 Janvier 2017

Le Maire, LA GEN

Alain FAUCHE